

## INSERTIONS

S'adresser au bureau du journal  
le 8 à 11 heures du matin et  
de 2 à 6 heures ou de 8 à 10 heures  
du soir.  
Editeur et Administrateur:  
PIEDRAS, 277 (Grande Rue)

# UNION FRANÇAISE

## PETIT JOURNAL DU MATIN

1<sup>re</sup> Année Num. 155--80

DIRECTEUR: J.-G. BORON-DUBARD

MONTEVIDEO--Vendredi 4 Décembre 1891

## Première étape

La Chambre des Députés a montré son déni de la discussion des articles, et le projet de loi sur les droits de phares a été voté immédiatement, tel à peu près que l'avait présenté le gouvernement.

Nous n'avions pas espéré tant de célérité. Les contre-projets déjà présentés ou annoncés laissaient présager, on l'effet, des débats encore assez prolongés ou assez vifs.

Il n'en a rien été. Les contre-projets ont été retirés, ou leurs parraissants vantant l'inutilité des efforts qu'ils auraient pu faire ont renoncé à la bataille.

Nous aurions préféré, avouons-le, une solution un peu moins rapide, si la morale était dû y gagner quelque chose. Et les résistances qu'a rencontrées l'incise F. de l'article 5 du projet ont prouvé que nous n'étions pas seuls à poser qu'il faut assurer à la navigation et au port les bénéfices recherchés, sans consacrer en même temps des abus que tout le monde a censurés.

Nous regrettons, par suite, que pas un seul des honorables représentants dont cette consécration provoquait les trop légitimes scrupules n'ait songé à reprendre pour son compte la solution suggérée par *La Epoque*, et que quelques-uns l'entraînent tout au moins; avaient déclaré réalisable, si nous sommes bien renseignés.

M. Gallinal a eu raison, en attendant, de déclarer que les législateurs sont tenus de normaliser, et M. Antoine Marie Rodriguez soi-même quand il affirme que de platoniques et de majestueux anathèmes suffisent pour l'accomplissement de ce devoir.

Les usufruitiers des concessions spoliatrices accepteraient volontiers quelques anathèmes et quelques censures de plus si on valait leur donner en compensation un nouveau supplément de consécration bénévole et de prorogation pour leurs prébendes.

C'est cette conviction, sans doute qui a déclenché MM. Berro, Gregorio Rodriguez, Zorrilla, Gallinal, Del Busto, Segundo, Gil et Dominguez à donner contre l'incise 5. un vote motivé.

Qui en l'entend, il faut espérer que, grâce aux progrès croissants de la moralité, la réprobation dont les abus découverts dans les concessions ont été l'objet, ne sera pas stérile, et qu'elle servira tout au moins à rendre les pouvoirs publics plus scrupuleux à l'avenir quand il s'agira de fauves qui compromettent l'intérêt public.

Nous n'avons pas à préjuger la discussion du Sénat. Les vénérables *Padres Conscripiti* seront-ils plus timorés que nos jeunes représentants?

Voudront-ils que la tente dressée par eux au terme de la seconde étape le soit sur une pelouse moins envahie par les ronces, ou sous une ramée dont aucune branche ne proviennent d'un manœuvrier?

Il serait teméraire d'essayer de le prédire, et peut-être même d'en former le vœu.

À un point ou en sont les choses, ce qu'il faut désirer avant tout, même au prix d'une transaction de *fait* avec l'Uruguay, c'est que la navigation et le port de l'Uruguay renoncent au divorce projeté et célébrent de nouvelles et indissolubles frangances.

Le projet voté par la Chambre dans sa séance de mercredi peut y contribuer.

Et cette consécration dont nous rendons tous hommages pour les tares que la loup du moraliste a découverte sans effort.

Voici maintenant le texte adopté par la Chambre des Députés:

Art. 1.—A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1892, l'impôt des phares porté par l'Etat pour ceux du Puntal del Este, Isla de Flores, Banco Ingles, Cerro, et Colonia restera supprimé.

Art. 2.—A partir de la même date sera supprimé également l'impôt de pente pour chaque voyage de vapeur, établi par l'art. 2 de la loi du 11 mai 1881, tout en laissant subsister le procès-jure actuel pour l'obtention des Pateates de Paquet et les obligations que les lois et règlements en vigueur imposent aux pluqués patentes.

Art. 3.—Le P. E. est autorisé à négocier avec les concessionnaires de phares de Polonio, Santa Maria, Jose Ignacio et Punta Brava, Farallón et Panela, les modifications et les réformes des contrats de concession, conformément aux bases suivantes:

A.—On déterminera avec exactitude les échéances des concessions suivantes, comme il résulte des lois respectives, contrats et résolutions administratives: Cabo de Santa Maria, Polonio, Jose Ignacio, Punta Brava, Farallón et Panela.

B.—On abaissera les impôts actuels de façon à les reduire comme suit: Cabo de Santa Maria \$ 0,01; Polonio \$ 0,0134; Jose Ignacio \$ 0,01; Punta Brava \$ 0,01; Farallón \$ 0,01 et Panela \$ 0,01.

L'impôt des quatre derniers phares se répartira ainsi: Pour les 4 phares \$ 0,01; jusqu'à Montevideo seulement, 0,02; cabotage (Farallón et Panela) 0,03.

C.—Seront exonérés de l'impôt de phares les navires de toute sorte qui arrivent aux ports de la République, le seul but de se pourvoir de charbon, de vivres ou de munitions de bataille, ou pour prendre des pilotes et des matelots, ou pour attendre des ordres de leurs commanditaires ou armateurs, ou pour souffrir des réparations dans leur coque, machines et armes.

Les navires qui amèneraient des passagers ou des immigrants pour cette République ou qui en embarqueraient dans ses ports, effectueront par cela seul des opérations de commerce et ne seront pas exonérés de l'impôt de phares.

D.—On prolongera les concessions des phares énoncées dans la première base, autant qu'il sera strictement nécessaire pour compenser pour les concessionnaires les rabais consentis et les dépenses de conservation, à l'administration et éclairage pendant la prorogation; selon l'épreuve circonstanciée qui sera établie de commun accord entre le P. E. et les entreprises concessionnaires.

E.—On prendra comme base pour déterminer les prorogations à accorder le rendement moyen des phares, pendant le semestre immédiatement antérieur au mois de l'adjudication.

F.—Toutes les conditions, clauses, obligations et droits stipulés dans les contrats de concession de phares seront considérées comme étant en vigueur pendant la prorogation accordée, à moins qu'ils ne résultent tacitement

ou expressément annulés ou modifiés, dans le nouveau contrat célébré conformément à ces bases.

G.—Il sera stipulé que les concessionnaires ne seront obligés pendant la durée de leurs contrats de concession et de prorogation au paiement de nul autre contribution ou impôt que ceux qui étaient établis et se sont payés jusqu'au 31 Décembre 1890.

H.—Au cas où l'expropriation des phares viendrait à être résolue, la juste prix de l'indemnité à calculera en prenant pour base, au choix de l'Etat, ou ce que devraient produire les impôts actuels pendant la durée assignée aux concessions d'après les contrats en vigueur ou ce que doivent produire les impôts résultant pendant la durée assignée au nouveau contrat.

I.—Les dispositions des bases B et C se feront effectives à partir du 1er Janvier 1892.

Art. 4.—Les navires d'outre-mer qui viendront en voyage direct aux ports du littoral uruguayen paieront le même impôt de phares que ceux qui se dirigent au port de Montevideo.

Art. 5.—Dans le cas où les contrats auxquels se rapporte Part. 3 de cette loi ne pourraient être conclus entre le P. E. et l'entreprise des phares, les actions légales qui appartiennent à l'Etat, et qui écouleront des contrats actuels, resteront sauves.

Art. 6.—Si en vertu de quelque convention internationale sur les phares ou d'un arrangement ultérieur avec la République Argentine, les entreprises particulières viennent à être autorisées à percevoir l'impôt auquel se rapporte cette loi, dans les ports argentins, ces dernières accordront un nouveau et équitable rabais qui favorise aussi le cabotage national et qui soit proportionnel à l'accroissement des rendements que cette convention leur procurera.

Art. 7.—Dans le cas d'expropriation, prévu dans la base H, on ne tiendra pas compte du rendement des phares orientaux dans la République Argentine (qui supposait que dans l'intervalle on eût autorisé la bas le recouvrement de l'impôt) pour fixer le juste prix de l'indemnité.

Celle-ci s'établira exclusivement en conformité avec l'une des clauses alternatives mentionnées dans la base H.

Art. 8.—Une fois couverte la somme de trois mille piastres or, pour laquelle l'Etat s'est engagé à contribuer au drageage du Pas d'Almiron dans l'Uruguay, l'impôt de tonnage et d'arqueo supprimé par la loi du 12 mai 1877 pour le port de Montevideo, restera supprimé aussi dans tous les autres ports de la République.

## A QUI LA FAUTE?

Les «simples commentaires» de notre jeune collaborateur X, publiés dimanche et mercredi, n'ont pas été du goût de notre confrère italien, qui n'a pas été content de notre confrère italien. A dire vrai le contraire nous aurait surpris.

On s'est tellement habitué, en Italie, à nous voir allonger une patte charitable et nous rôter les doigts au profit de la gloutonnerie d'autrui, que c'est presque un scandale chez les seuls sujets du roi Humbert quand la France manifeste l'intention de travailler un peu pour son compte et d'opposer aux coalitions de l'avertit et de l'ingratitude des rapprochements dévastateurs.

Personnellement, nous ne sommes pas plus enthousiastes qu'il ne faut de l'alliance russe, et L'Italia sait à merveille que nous n'avons aucun velléité de précéder un crois-à-croire en faveur de la restauration du Pouvoir Temporel du Pape.

Mais à qui la faute si l'alliance de l'autochtone Russie est devenue sympathique à la France démocratique?

A qui la faute si la France peut voir l'ami complaisant les difficultés que la question romaine crée à l'Italie?

C'est avec une exclamation de miss estroïche que L'Italia s'écrit *Shoking* en présence de la jolie manifeste par notre collaborateur. Hélas!

Est-il donc plus chevaleresque et moins *shoking* de voir l'Italie, sous le règne du fils de Victor-Emmanuel, s'enchaîner au char de triomphes des Hochezoller et s'allier avec les ennemis de la France, dans le vain espoir de lui ouvrir quelque jour des territoires inquiétants.

Nous avons toujours pensé que la mésintelligence entre la France et l'Italie est une absurdité douloureuse et un grand malheur pour la civilisation européenne.

Et c'est précisément parce que cette conviction fait partie de notre creux politique que nous nous réjouissons tous ouverteusement de ce que pourra contrarier l'inégalité politique germanique et des siens.

Si l'Italie ne veut pas que nous nous réjouissons de ses contrariétés, elle devrait bien commencer par ne pas mettre au service de nos spoliateurs les ressources de ses arsenaux et le sang de ses fils.

LETTRE AGRICOLE  
DE PARIS

ENCORE LES FAISEURS DE PLUIE.—LA DÉPÉCHE DU «TIMES».—CONTRAT D'ARROGAGE AU KANSAS.—AUTO-PURIFICATION DES COURS D'EAU.—PETENKOEFER À HALLE.—RÔLE DE LA VÉGÉTATION AQUATIQUE.—AVOINE ET SEIGNE DANS LE PAIN.—PAIN DE SEIGNE ADULTÉRÉ AVEC DE LA TERRE.—LES GRAINES FOURRAGERES DE 1891.

Vous vous souvenez, sans doute, des expéditions aériennes pour amener la pluie en saison sèche, avec lesquels on avait fait des expériences au Texas suivies, disait-on, de succès décisif. En vous signalant ces essais, comme c'était mon devoir, j'avais fait de prudentes réserves. Depuis lors, bon nombre de journaux américains s'en étaient occupés aux Etats-Unis et en Angleterre, notamment le «Mark Lane Express» du 21 septembre dernier, qui avait reproché tout au long le procès-verbal publié dans le «New-York World», accompagné de figures.

Depuis lors, le «Farmer's Review» de Chicago a imprimé une longue protestation, portant de nombreuses signatures, dans laquelle on ne

s'contente pas de critiquer le système, mais où l'on nie extrêmement que les expériences de Drydenfors aient jamais eu lieu. Je crois, par conséquent, l'affaire enterrée lorsque, ces jours-ci, je rencontre dans le «Times» de Londres du 13 courant le télogramme suivant transmis par l'Agence Dalsiel:

«Un contrat pour faire de la pluie.—Topska, Kansas, 12 octobre—Melbourne, le «faiseur de pluie», signé un contrat passé entre lui et un comité local, d'après lequel il s'engage à arroser la partie nord-ouest du Kansas, pendant les mois de juillet, juillet et août, 1892, moyennant le prix de 1 dollar par acre (fr. 12,50 par hectare) de la surface arrosée. Il a l'intention de parcourir les Etats du Nord-Est et d'y recruter des adhérents à son entreprise.

D'où vient ce Melbourne, qui surgit tout à coup et paraît tellement sûr de son procédé qu'il ne craint pas de passer des contrats? Quels sont ses antécédents? Quelles garanties offre-t-il? Nous n'en savons rien. Espérons en tout cas que les bons cultivateurs du Kansas n'auront pas poussé la curiosité au point de les envier tout, ou seulement partie du succès. Mais ne trouvez-vous pas étonnant qu'un homme puisse s'intituler ou obtienne de faire appeler «faiseur de pluie», absolument comme un autre se ferait appeler, architecte, mécanicien, etc.!

Mais n'importe; enregistrons le fait, non fût-ce qu'il tire de curiosité, et pions à autre chose.

Un congrès des naturalistes qui vient d'avoir lieu à Halle, en Prusse, on a entendu avec un vif intérêt la lecture d'une communication de Pettenkofer sur l'auto-purification des cours d'eau. Le savant barbares a recueilli ses observations sur l'Isar, rivière qui passe par Munich, où vivent 290,000 habitants qui lui versent fidèlement chaque jour une quantité de matières impures dont le poids est évalué à 20,440 kilogrammes. Ce poids, comparé au volume d'eau renouvelée quotidiennement dans la rivière, constitue une dose d'impuretés de 6 milligrammes par litre.

Une pareille proportion diluée dans un verre d'eau pure, reste invisible à l'œil nu, mais n'en constitue pas moins un danger pour la salubrité publique. Mais le plus remarquable, c'est qu'à 7 kilomètres en aval de la ville, on n'en trouve plus trace, ainsi que l'a constaté Pettenkofer. Pendant le trajet de 7 kilomètres les impuretés en disparaissent à quoi faut-il attribuer ce phénomène?

Jusqu'à présent, on admettait que cette auto-purification pouvait avoir la conséquence d'un sort de précipité, sous forme de dépôts sédimentaires. Pettenkofer croit plutôt que c'est un effet de l'oxygène libres dissous dans l'eau, auquel vient s'ajouter l'action de l'oxygène produit par les plantes aquatiques. Il considère qu'une abondante végétation d'organismes inférieurs dans les rivières joue un rôle considérable dans le «processus» de leur purification. D'où il suit qu'il faudrait prendre des mesures pour protéger la végétation aquatique dans les lits des rivières, et empêcher les usines, les fabriques de produits chimiques, etc., de laisser s'écouler dans les rivières leurs eaux résiduaires qui sont mortielles pour cette végétation.

Le déficit de la récolte du seigle, tout en étant dans les couches populaires les moins abondantes, aura peut-être plus d'une conséquence heureuse pour l'avenir, et même pour la prospérité. Elle apprendra aux massas à ne pas faire d'un seul produit la base de leur alimentation et à recourir, en acquérant plus de souplesse dans leurs habitudes, à d'autres produits dont la valeur nutritive est au moins égale. Ainsi le seigle, ou plutôt la farine d'avoine, mêlée d'une certaine proportion à la farine de seigle, donne, parait-il, un pain très agréable au goût et très nourrissant. Les essais faits en Allemagne et dans les pays scandinaves ne taillent pas doute à cet égard.

La préparation de ce nouveau pain paraît devoir être accélérée en Allemagne sous l'influence des fauves pratiquant sur la paille de seigle. On ajoute même que le bas prix relatif auquel se vend ordinairement le pain de seigle en Allemagne est dû en partie à des maladives qui non seulement diminuent, sa valeur alimentaire, mais le rendraient malsain. Ainsi, on a constaté qu'à la farine de seigle certains boulangers tuent les pnes ne craignent pas de manger une certaine proportion de terre, prenant ainsi pour modèle les Asiatiques qui ajoutent aussi à la terre leurs farines destinées à la pâtisserie.

Indépendamment de la terre, nombre de boulangers allemands, qui ont la spécialité du pain de seigle, se servent encore de farine de sarrasin, d'avoine et autres graines inférieures pour grossir leur profits en abusant leur prix de revient. C'est au point, dit le «Mark Lane Express», que l'on parle de faire voter une loi par le Reichstag afin de prévenir et de punir ces abus détestables.

Tout cela ne nous mène pas précisément à l'ago d'or.

M. James Carter, le grand marchand grainier de Londres, vient de publier son compte rendu annuel sur la récolte des graines fourrageres pour 1891. D'après ce document, la plupart des plantes fourrageres ont beaucoup souffert du froid, et suivant les espèces, ne donneront qu'une quantité limitée de bonne semence. Ainsi, la graine du trèfle blanc, bien qu'ayant donné des rendements comparables à la moyenne en Europe, se présente avec une qualité au-dessous de la moyenne. Pour le trèfle hybride, la récolte est mauvaise en Europe, mais en Amérique elle est d'un bonne moyenne et de qualité régulière.

Le trèfle rouge, en Europe, a gravement souffert; ce qui a survécu à l'hiver a été fortement encombré par les pluies persistantes; en Amérique, ce sont les insectes, la sauterelle surtout, qui l'ont le plus endommagé. La lupuline fournit en Europe un très bon rendement, mais la graine est défectueuse. La lupuline a donné une récolte ordinaire. Il en est de même de la fève des prés.

Le ray gras, bien que favorisé par une végétation assez rapide, n'a produit qu'une graine de qualité médiocre par suite des pluies survenues au moment de la récolte. L'agrostis a donné un bon rendement en Angleterre, ainsi que le Vulpin des prés, dont les graines sont particulièrement abondantes et de bonne qualité. Enfin, on a pu rentrer dans de bonnes conditions les ratibagis, les navets jaunes et blancs, ce qui assurera à leurs graines quantité et qualité.

Le ray gras, bien que favorisé par une végétation assez rapide, n'a produit qu'une graine de qualité médiocre par suite des pluies survenues au moment de la récolte. L'agrostis a donné un bon rendement en Angleterre, ainsi que le Vulpin des prés, dont les graines sont particulièrement abondantes et de bonne qualité. Enfin, on a pu rentrer dans de bonnes conditions les ratibagis, les navets jaunes et blancs, ce qui assurera à leurs graines quantité et qualité.

Le ray gras, bien que favorisé par une végétation assez rapide, n'a produit qu'une graine de qualité médi

## UNION FRANÇAISE

les projets avaient été communiqués, n'a présenté que quelques observations d'ordre secondaire, et s'est réfugié en masse à leur parache... doré.

La liquidation de la Banque Nationale fut effectuée dans les meilleures conditions, avec une conception délibérée, extrêmement judiciale. Disons enfin que, selon toute probabilité, l'ensemble des projets sera communiqué aux Chambres lundi ou mardi, au plus tard.

**Arrestation Injustifiée.** — Nous nous plaignons l'autre jour, sur la foi de renseignements circulaires qu'on n'arrête pas suffisamment les auteurs de crimes, nous plaignons qu'au contraire trop, ou du moins trop légèrement, sur une dénonciation dont la justice n'est pas démontée.

Il s'agit donc fois d'un ex-coéche de Montrouge.

On sait que cet honorable représentant du peuple a fait arrêter sous une incitation de vol de harnais un malheureux cocher qui fut à son service.

Si les sommes bien renouvelées, et nous croyons que ce sont moins avons la démonstration de plusieurs personnes dignes de toute confiance, l'accusation ne reposait sur aucun fondement, et le cocher Henri Guilde ne serait que la victime d'un assez peu noble rançonge.

Le cocher n'a pas été arrêté, mais il n'a jamais été soustrait; il a été déporté, par son ordre, pour être réparé, chez un seller qui n'a consenti à sa charge de la réparation qu'à la condition que Guilde réparât personnellement des dégâts qu'il avait dû causer. Les harnais ont été restés au cocher, et c'est là que la police les a retrouvés sur l'indication de Guilde.

Comment admettre, d'autre part, que le cocher n'a pas été arrêté, qu'il est présentement au travail, pour servir les intérêts de la somme de 8 francs, et songé un seul instant à dépourrir son débiteur de harnais, en mauvais état, et d'une valeur infinie?

Montrouge donc que l'arrestation de Guilde n'a pas été démontrée, et que la police n'a jamais été déportée, mais qu'il s'agit sur l'ordre du juge compétent, obtenu par une dénonciation imprudente de monsieur G.

Qu'il en soit, étant donné la situation de monsieur G., vis à vis d'Henri Guilde, à qui il doit 8 francs, gages évidemment, on ne peut trouver extraordinaire sa conduite en cette affaire.

Cela ressemble fort à un expédient pour... l'ouverture de débiteur aux abus.

Non en rapportons.

**Échec de l'Utrre.** — En dépit des dégâts occasionnés par l'incendie dans les biens étrangers, la nouvelle que nous avons été les premiers à donner ferme, sur les arrangements intervenus à Londres, n'est plus aujourd'hui contestée par personne.

Alors, nous devons nous féliciter à Londres l'échange de titres des emprunts (20 millions et 10 millions) contre les titres de la nouvelle dette consolidée.

Le nouvel emprunt a fait 37 et 38 à la cote.

**Produits du pays.** — On signale les opérations suivantes: 1750 arrobes laine *carter* (carter) de Vizcaya, de Pedro Castro (Floridablanca) à \$ 320 la toison.

240 arrobes laine cravate de la tonte de Pan de la Sierra, à \$ 300 la toison.

200 kilos plumes d'autruche \$ 100 le kilo, 15 balles cravate à \$ 15 le quintal.

Un cens fizurero... — Moncet, juge d'instruction, qui fait l'appréciation de la catastrophe de San José, est en ce moment fort embarrassé par la réclamation des débiteuses de la catastrophe, qui est en victimisant sans l'autre. Voici le cas.

Mme Albitz, habitant Paris, était dans le train pour Madrid, lorsque le train fut dévié, mais dans un autre wagon réservé.

Quand le chef se préoccupa, il suffit pendant la tête, elle sortit à la voie, cherchant à sortir de la gare. Au milieu du désordre qu'il dégénéra, elle fut écrasée par la personne qui devait faire l'autre partie de l'accident. L'assassin qui est en victimisant sans l'autre. Voici le cas.

Mme Albitz, habitant Paris, était dans le train pour Madrid, lorsque le train fut dévié, mais dans un autre wagon réservé.

Le chef se préoccupa, il suffit pendant la tête, elle sortit à la voie, cherchant à sortir de la gare. Au milieu du désordre qu'il dégénéra, elle fut écrasée par la personne qui devait faire l'autre partie de l'accident. L'assassin qui est en victimisant sans l'autre. Voici le cas.

Le chef se préoccupa, il suffit pendant la tête, elle sortit à la voie, cherchant à sortir de la gare. Au milieu du désordre qu'il dégénéra, elle fut écrasée par la personne qui devait faire l'autre partie de l'accident. L'assassin qui est en victimisant sans l'autre. Voici le cas.

Le chef se préoccupa, il suffit pendant la tête, elle sortit à la voie, cherchant à sortir de la gare. Au milieu du désordre qu'il dégénéra, elle fut écrasée par la personne qui devait faire l'autre partie de l'accident. L'assassin qui est en victimisant sans l'autre. Voici le cas.

Le chef se préoccupa, il suffit pendant la tête, elle sortit à la voie, cherchant à sortir de la gare. Au milieu du désordre qu'il dégénéra, elle fut écrasée par la personne qui devait faire l'autre partie de l'accident. L'assassin qui est en victimisant sans l'autre. Voici le cas.

Le chef se préoccupa, il suffit pendant la tête, elle sortit à la voie, cherchant à sortir de la gare. Au milieu du désordre qu'il dégénéra, elle fut écrasée par la personne qui devait faire l'autre partie de l'accident. L'assassin qui est en victimisant sans l'autre. Voici le cas.

Le chef se préoccupa, il suffit pendant la tête, elle sortit à la voie, cherchant à sortir de la gare. Au milieu du désordre qu'il dégénéra, elle fut écrasée par la personne qui devait faire l'autre partie de l'accident. L'assassin qui est en victimisant sans l'autre. Voici le cas.

Le chef se préoccupa, il suffit pendant la tête, elle sortit à la voie, cherchant à sortir de la gare. Au milieu du désordre qu'il dégénéra, elle fut écrasée par la personne qui devait faire l'autre partie de l'accident. L'assassin qui est en victimisant sans l'autre. Voici le cas.

Le chef se préoccupa, il suffit pendant la tête, elle sortit à la voie, cherchant à sortir de la gare. Au milieu du désordre qu'il dégénéra, elle fut écrasée par la personne qui devait faire l'autre partie de l'accident. L'assassin qui est en victimisant sans l'autre. Voici le cas.

Le chef se préoccupa, il suffit pendant la tête, elle sortit à la voie, cherchant à sortir de la gare. Au milieu du désordre qu'il dégénéra, elle fut écrasée par la personne qui devait faire l'autre partie de l'accident. L'assassin qui est en victimisant sans l'autre. Voici le cas.

Le chef se préoccupa, il suffit pendant la tête, elle sortit à la voie, cherchant à sortir de la gare. Au milieu du désordre qu'il dégénéra, elle fut écrasée par la personne qui devait faire l'autre partie de l'accident. L'assassin qui est en victimisant sans l'autre. Voici le cas.

Le chef se préoccupa, il suffit pendant la tête, elle sortit à la voie, cherchant à sortir de la gare. Au milieu du désordre qu'il dégénéra, elle fut écrasée par la personne qui devait faire l'autre partie de l'accident. L'assassin qui est en victimisant sans l'autre. Voici le cas.

Le chef se préoccupa, il suffit pendant la tête, elle sortit à la voie, cherchant à sortir de la gare. Au milieu du désordre qu'il dégénéra, elle fut écrasée par la personne qui devait faire l'autre partie de l'accident. L'assassin qui est en victimisant sans l'autre. Voici le cas.

Le chef se préoccupa, il suffit pendant la tête, elle sortit à la voie, cherchant à sortir de la gare. Au milieu du désordre qu'il dégénéra, elle fut écrasée par la personne qui devait faire l'autre partie de l'accident. L'assassin qui est en victimisant sans l'autre. Voici le cas.

Le chef se préoccupa, il suffit pendant la tête, elle sortit à la voie, cherchant à sortir de la gare. Au milieu du désordre qu'il dégénéra, elle fut écrasée par la personne qui devait faire l'autre partie de l'accident. L'assassin qui est en victimisant sans l'autre. Voici le cas.

Le chef se préoccupa, il suffit pendant la tête, elle sortit à la voie, cherchant à sortir de la gare. Au milieu du désordre qu'il dégénéra, elle fut écrasée par la personne qui devait faire l'autre partie de l'accident. L'assassin qui est en victimisant sans l'autre. Voici le cas.

Le chef se préoccupa, il suffit pendant la tête, elle sortit à la voie, cherchant à sortir de la gare. Au milieu du désordre qu'il dégénéra, elle fut écrasée par la personne qui devait faire l'autre partie de l'accident. L'assassin qui est en victimisant sans l'autre. Voici le cas.

Le chef se préoccupa, il suffit pendant la tête, elle sortit à la voie, cherchant à sortir de la gare. Au milieu du désordre qu'il dégénéra, elle fut écrasée par la personne qui devait faire l'autre partie de l'accident. L'assassin qui est en victimisant sans l'autre. Voici le cas.

Le chef se préoccupa, il suffit pendant la tête, elle sortit à la voie, cherchant à sortir de la gare. Au milieu du désordre qu'il dégénéra, elle fut écrasée par la personne qui devait faire l'autre partie de l'accident. L'assassin qui est en victimisant sans l'autre. Voici le cas.

Le chef se préoccupa, il suffit pendant la tête, elle sortit à la voie, cherchant à sortir de la gare. Au milieu du désordre qu'il dégénéra, elle fut écrasée par la personne qui devait faire l'autre partie de l'accident. L'assassin qui est en victimisant sans l'autre. Voici le cas.

Le chef se préoccupa, il suffit pendant la tête, elle sortit à la voie, cherchant à sortir de la gare. Au milieu du désordre qu'il dégénéra, elle fut écrasée par la personne qui devait faire l'autre partie de l'accident. L'assassin qui est en victimisant sans l'autre. Voici le cas.

Le chef se préoccupa, il suffit pendant la tête, elle sortit à la voie, cherchant à sortir de la gare. Au milieu du désordre qu'il dégénéra, elle fut écrasée par la personne qui devait faire l'autre partie de l'accident. L'assassin qui est en victimisant sans l'autre. Voici le cas.

Le chef se préoccupa, il suffit pendant la tête, elle sortit à la voie, cherchant à sortir de la gare. Au milieu du désordre qu'il dégénéra, elle fut écrasée par la personne qui devait faire l'autre partie de l'accident. L'assassin qui est en victimisant sans l'autre. Voici le cas.

Le chef se préoccupa, il suffit pendant la tête, elle sortit à la voie, cherchant à sortir de la gare. Au milieu du désordre qu'il dégénéra, elle fut écrasée par la personne qui devait faire l'autre partie de l'accident. L'assassin qui est en victimisant sans l'autre. Voici le cas.

Le chef se préoccupa, il suffit pendant la tête, elle sortit à la voie, cherchant à sortir de la gare. Au milieu du désordre qu'il dégénéra, elle fut écrasée par la personne qui devait faire l'autre partie de l'accident. L'assassin qui est en victimisant sans l'autre. Voici le cas.

Le chef se préoccupa, il suffit pendant la tête, elle sortit à la voie, cherchant à sortir de la gare. Au milieu du désordre qu'il dégénéra, elle fut écrasée par la personne qui devait faire l'autre partie de l'accident. L'assassin qui est en victimisant sans l'autre. Voici le cas.

Le chef se préoccupa, il suffit pendant la tête, elle sortit à la voie, cherchant à sortir de la gare. Au milieu du désordre qu'il dégénéra, elle fut écrasée par la personne qui devait faire l'autre partie de l'accident. L'assassin qui est en victimisant sans l'autre. Voici le cas.

Le chef se préoccupa, il suffit pendant la tête, elle sortit à la voie, cherchant à sortir de la gare. Au milieu du désordre qu'il dégénéra, elle fut écrasée par la personne qui devait faire l'autre partie de l'accident. L'assassin qui est en victimisant sans l'autre. Voici le cas.

Le chef se préoccupa, il suffit pendant la tête, elle sortit à la voie, cherchant à sortir de la gare. Au milieu du désordre qu'il dégénéra, elle fut écrasée par la personne qui devait faire l'autre partie de l'accident. L'assassin qui est en victimisant sans l'autre. Voici le cas.

Le chef se préoccupa, il suffit pendant la tête, elle sortit à la voie, cherchant à sortir de la gare. Au milieu du désordre qu'il dégénéra, elle fut écrasée par la personne qui devait faire l'autre partie de l'accident. L'assassin qui est en victimisant sans l'autre. Voici le cas.

Le chef se préoccupa, il suffit pendant la tête, elle sortit à la voie, cherchant à sortir de la gare. Au milieu du désordre qu'il dégénéra, elle fut écrasée par la personne qui devait faire l'autre partie de l'accident. L'assassin qui est en victimisant sans l'autre. Voici le cas.

Le chef se préoccupa, il suffit pendant la tête, elle sortit à la voie, cherchant à sortir de la gare. Au milieu du désordre qu'il dégénéra, elle fut écrasée par la personne qui devait faire l'autre partie de l'accident. L'assassin qui est en victimisant sans l'autre. Voici le cas.

Le chef se préoccupa, il suffit pendant la tête, elle sortit à la voie, cherchant à sortir de la gare. Au milieu du désordre qu'il dégénéra, elle fut écrasée par la personne qui devait faire l'autre partie de l'accident. L'assassin qui est en victimisant sans l'autre. Voici le cas.

Le chef se préoccupa, il suffit pendant la tête, elle sortit à la voie, cherchant à sortir de la gare. Au milieu du désordre qu'il dégénéra, elle fut écrasée par la personne qui devait faire l'autre partie de l'accident. L'assassin qui est en victimisant sans l'autre. Voici le cas.

## UNION FRANÇAISE

les projets avaient été communiqués, n'a présenté que quelques observations d'ordre secondaire, et s'est réfugié en masse à leur parache... doré.

La liquidation de la Banque Nationale fut effectuée dans les meilleures conditions, extrêmement judiciale.

Disons enfin que, selon toute probabilité, l'ensemble des projets sera communiqué aux Chambres lundi ou mardi, au plus tard.

**Arrestation Injustifiée.** — Nous nous plaignons l'autre jour, sur la foi de renseignements circulaires qu'on n'arrête pas suffisamment les auteurs de crimes, nous plaignons qu'au contraire trop, ou du moins trop légèrement, sur une dénonciation dont la justice n'est pas démontée.

Il s'agit donc fois d'un ex-coéche de Montrouge.

On sait que cet honorable représentant du peuple a fait arrêter sous une incitation de vol de harnais un malheureux cocher qui fut à son service.

Si les sommes bien renouvelées, et nous croyons que ce sont moins avons la démonstration de plusieurs personnes dignes de toute confiance, l'accusation ne reposait sur aucun fondement, et le cocher Henri Guilde ne serait que la victime d'un assez peu noble rançonge.

Le cocher n'a pas été arrêté, mais il n'a jamais été soustrait; il a été déporté, par son ordre, pour être réparé, chez un seller qui n'a consenti à sa charge de la réparation qu'à la condition que Guilde réparât personnellement des dégâts qu'il avait dû causer.

Le cocher a été arrêté, et c'est là que la police les a retrouvés sur l'indication de Guilde.

Comment admettre, d'autre part, que le cocher n'a pas été arrêté, qu'il est présentement au travail, pour servir les intérêts de la somme de 8 francs, et songé un seul instant à dépourrir son débiteur de harnais, en mauvais état, et d'une valeur infinie?

Montrouge donc que l'arrestation de Guilde n'a pas été démontrée, et que la police n'a jamais été déportée, mais qu'il s'agit sur l'ordre du juge compétent, obtenu par une dénonciation imprudente de monsieur G.

Qu'il en soit, étant donné la situation de monsieur G., vis à vis d'Henri Guilde, à qui il doit 8 francs, gages évidemment, on ne peut trouver extraordinaire sa conduite en cette affaire.

Cela ressemble fort à un expédient pour... l'ouverture de débiteur aux abus.

Non en rapportons.

**Échec de l'Utrre.** — En dépit des dégâts occasionnés par l'incendie dans les biens étrangers, la nouvelle que nous avons été les premiers à donner ferme, sur les arrangements intervenus à Londres, n'est plus aujourd'hui contestée par personne.

Alors, nous devons nous féliciter à Londres l'échange de titres des emprunts (20 millions et 10 millions) contre les titres de la nouvelle dette consolidée.

Le nouvel emprunt a fait 37 et 38 à la cote.

**Produits du pays.** — On signale les opérations suivantes: 1750 arrobes laine *carter* (carter) de Vizcaya, de Pedro Castro (Floridablanca) à \$ 320 la toison.

240 arrobes laine cravate de la tonte de Pan de la Sierra, à \$ 300 la toison.

200 kilos plumes d'autruche \$ 100 le kilo, 15 balles cravate à \$ 15 le quintal.

Un cens fizurero... — Moncet, juge d'instruction, qui fait l'appréciation de la catastrophe de San José, est en ce moment fort embarrassé par la réclamation des débiteuses de la catastrophe, qui est en victimisant sans l'autre. Voici le cas.

Mme Albitz, habitant Paris, était dans le train pour Madrid, lorsque le train fut dévié, mais dans un autre wagon réservé.

Le chef se préoccupa, il suffit pendant la tête, elle sortit à la voie, cherchant à sortir de la gare. Au milieu du désordre qu'il dégénéra, elle fut écrasée par la personne qui devait faire l'autre partie de l'accident. L'assassin qui est en victimisant sans l'autre. Voici le cas.

Le chef se préoccupa, il suffit pendant la tête, elle sortit à la voie, cherchant à sortir de la gare. Au milieu du désordre qu'il dégénéra, elle fut écrasée par la personne qui devait faire l'autre partie de l'accident. L'assassin qui est en victimisant

## UNION FRANÇAISE

### A la Marseillaise

Cordonnerie Non Plus Ultra

MAGASIN DE CHAUSSURES  
SUR MESURE

do  
THEODORE FOURNERY



Inventeur des Bottines à la EIFFEL, qui jouissent de tant de faveur auprès du monde élégant. M. Fournery a aujourd'hui l'honneur d'offrir la chaussure de sa nouvelle invention SOCIALISTE qui est approuvée à faire frêre parmi les personnes de bon goût.

PRIX MODERES

407 - CALLE 18 DE JULIO - 407

PLATINAS FINAS ET REED Y BARTON  
Y DE CHRISTOFLE  
Precios sin competencia

SURTIDO UNICO EN MONTEVIDEO  
PRECIOS MARCADOS Y FIJOS

Gran expocision Entrada libre

Armeria del Cazador

CALLE 18 DE JULIO EN 15<sup>o</sup> ESQUINA ANDES

HÔTEL FRANÇAIS  
PANIER FLEURI

Calle 25 de Mayo Esquina Colon

Este establecimiento se recomienda por su posición especialísima y el servicio esmerado que se le presta a los viajeros en este hotel, a los que se suman las comodidades de los apotecarios unidos a un agradable y sobre todo a la economía. Restaurant a la carta. Salón especial para banquetes, plazas y salones amueblados para familias y hombres solos. Jun. 23-p.

CIGARETTES MADAME  
176 - CALLE BUENOS AIRES - 176

BITTER "SECRESTAT"  
VINO TINTO DE BURDEOS MARCA  
"COUSTAU"  
EN DEPOSITO Y DESPACHADO  
UNICO INTRODUCTOR: F. L. RUESTE.  
Succ. or de Edm. Barthold.  
49 - SOLIS - 49

Jul. 1. 1

BARRACA VASCONGADA

Vente de charbon de toute espèce. Bois de chauffage pour four, etc. Grains, maïs, souds de toutes qualités, soins, luzerne sèche.

Sel de Cadiz

737 - CALLE 18 DE JULIO - 737

CORDON

Téléfono Cooperativa Nacional 1103.

LE

205

BEAU NOTAIRE

PAR PIERRE NINOUS

QUATRIÈME PARTIE

MARGOT

CHAPITRE PREMIER

LA TENTATION DE MARGOT

— C'est une erreur, Monsieur le président, dit-elle; il a pu exister dans notre famille quelques petites divisions intestines.... Quels sont ceux qui en sont exempts?

Mais, ces choses-là n'empêchent ni l'affection, ni l'estime de subsister, et la preuve c'est qu'aujourd'hui que la révoltante injustice dont qu'il s'agit a été connue, tous me sont revenus sans exception et m'ont défendue.

— Vous touchez-là, l'interrompit le président, à une question fort délicate, et sur laquelle je prie Messieurs les Jurés de fixer toute leur attention.

En effet, Mme Lesparre fait à son père et à sa mère une pension alimentaire de trois mille francs. A sa mort, la pension naturelle

disparaissait; aussi aucun intérêt n'assujettissait plus ces gens-là à ménager l'accusée, leurs premières paroles lors de leur arrivée à Violaines, après la catastrophe, peuvent-elles être considérées comme l'expression exacte de la vérité.

L'enquête a surtout relevé la sortie de Mme Delorme, qui bien volontiers raconte tout ce qu'elle avait sur le cœur, et ne s'est pas gênée pour incriminer brutalement l'accusée.

— Elle est à moitié idiote, s'écria Eglantine; et ayant été élevée pour le théâtre, elle ne perd jamais une occasion de mettre à profit ses anciennes études déclamatoires...

— Ne m'interrompez pas, lui ordonna le président avec une certaine violence, et ne parlez que lorsque je vous interroge.

Elle se tut, sans pouvoir cependant dissimuler la profonde expression de rage, et même d'humiliation, qui la saisit.

— Done, continua le magistrat, la mort de sa fille, de la perte de la pension qui la faisait vivre, ont produits chez Mme Delorme un genre de douleur qui l'a portée aux récriminations, aux reproches et aux confidences.

— Ce n'est pas vrai, dit-il, ce n'est pas vrai! Ma femme n'a jamais prononcé de semblables paroles...

— Accusé, dit le président en se retournant instantanément vers lui, a-t'en lez votre interrogatoire, et taisez-vous.

Messieurs, continua-t-il en s'adressant cette fois aux Jurés, une protestation pireille à celle que vous venez d'entendre, et adressée par

agitaient Mme Lesparre depuis son mariage, et a affirmé, sous la foi de sa parole d'honneur, plusieurs fois répétée, que sa fille lui avait, dans maintes occasions, dit ces paroles, accusatrices au premier chef, vous le comprendrez: « Eglantine me fait peur, maman; elle me déteste, je le sens bien; quand elle me prend pour m'embrasser, il me semble qu'elle va m'étrangler! »

Et, sur une contradiction de son gendre, Mme Delorme a déclaré, avec plus d'énergie encore, qu'une autre fois sa fille lui avait dit qu'à certains moments, Mme de Lézignac avait une façon de la regarder telle que, si elle lui était présente à boire, elle eût certainement refusé de la boire, coavaincu que sa rivale l'eût empoisonnée.

Un grand frisson passa dans la foule; M. Lesparre lui-même, qui, depuis un instant, du reste, semblait être arraché à son impassibilité, M. Lesparre, de son banc, se leva et essaya de protester.

— Ce n'est pas vrai, dit-il, ce n'est pas vrai! Ma femme n'a jamais prononcé de semblables paroles...

— Accusé, dit le président en se retournant instantanément vers lui, a-t'en lez votre interrogatoire, et taisez-vous.

Les Delorme ont persisté toute la journée dans leur dire, le mari comme la femme; le lendemain matin seulement, et après avoir la veille échangé avec vous, Madame de Lézignac, des paroles qui ne pouvaient laisser

## OUVRAGES NOUVEAUX

DE A. BARREIRO Y RAMOS

Oeuvres d'Emile Zola, à 0.00 le vol: — Les Rougon-Macquart; Histoire naturelle et sociale d'une famille sous le second empire. La fortune des Rougon, 1 vol. La Curée, 1 id. Le Ventre de Paris, 1 id. La conquête du Plas-sans, 1 id. La faute de l'abbé Mouret, 1 id. Son Excellence Eugène Rougon, 1 id. LAS sommoir, 1 id. Une page d'amour, 1 id. Nana, 1 id. Pot-Jouille, 1 id. Au Bonheur des Dames, 1 id. La Joie de vivre, 1 id. Germinal, 1 id. L'oeuvre, 1 id. La Terre, 1 id. Le Rêve, 1 id. La Bête humaine, 1 id.

ROMANS ET NOUVELLES  
Thérèse Raquin 1 vol. Mademoiselle Férot 1 id. La confession de Claude 1 id. Nais Micoulin 1 id. Contes à Ninon 1 id. Nouveaux Contes à Ninon 1 id. Le Capitaine Burle 1 id. Les Mystères de Marseille 1 id. Le vœux d'une mort 1 id.

OEUVRES RITTIQUES  
Mes Haines 1 vol. Le Roman expérimental 1 id. Les Romanciers naturalistes 1 id. Le Naturalisme au théâtre 1 id. Nos Auteurs dramatiques 1 id. Documents littéraires 1 id. Une Campagne 1880-1881 1 id.

THÉÂTRE  
Thérèse Raquin, Les héritiers Rabourdin, Le bouton de Rose, un volume.

En collaboration avec Guy de Maupassant, Huysmans, Céard, Henrique, Alexis: Les soi-rées de Médan 1 volume.

LUSIARDO Y CIA.

ADORNISTAS  
220 - ANDES - 220

ENTRE 18 DE JULIO Y SAN JOSÉ  
ADORNOS PARA BAILES  
Y BANQUETES

TELÉFONO «LA URUGUAYA», 926

TELÉFONO LA COOPERATIVA NACIONAL NÚM. 518

AUX PÈRES ET MÈRES DE FAMILLE  
ÉCOLE DES FRÈRES DE LA SAINTE FAMILLE

On reçoit des pensionnaires, des demi-pensionnaires et des externes.

Pour traiter s'adresser:

RUE AGRACIADA N.º 217

DOS AMERICANOS

196 - ARAPEY - 196

MONTEVIDEO

TELÉFONO «Montevideo» número 610.

SECTION MARITIME

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

Messageries Maritimes

Le paquebot français,

CHARENTE

Capitaine: LEMOINE.

Partira le 15 Décembre pour Las Palmas et

Bordeaux

PORTÉÑA

Capitaine ARGELLIES

Partira le 13 Décembre pour Dunkerque et

Havre.

Vapeur spécial pour passagers de 3<sup>e</sup> classe.

Le vapeur français

PAMPA

Capitaine FONTAINE

Partira le 20 de Décembre pour Dunkerque et

Havre.

Prix des Places

1re. classe Fr: 750. 3me distincte 370—3me. 150

Pour plus de renseignements sur les passa-

ges et les frêts s'adresser à l'Agent.

P. TALHOUARNE

204-Rue Piedras, altos.

Téléphone «La Cooperativa» num. 172.

Le vapeur français

LEZIGNAC

Capitaine LÉZIGNAC

Partira le 10 Décembre pour Montevideo et

Colonia.

Le vapeur français

SO. N. C.

COMPAGNIE DU PACIFIQUE

Ligne bi-mensuel de vapeurs

ENTRE Liverpool, Rio de la Plata et Valparaíso

Deservie par les magnifiques vapeurs suivantes:

Aconcagua 442 tns. John Elder 4162 tns.

Arzucan 2877 " Liguria 4688 tns.

Britannia 4132 " Magellan 2856 tns.

Galicia 3829 " Vlosi 4276 tns.

Iberia 4702 " Patagonia 2866 tns.

Sorata 4059 tns.

Vinges à Europa en 18 días

Le rapide vapeur anglais

SORATA

Capitaine: C. ADEV.

Partira le 7 Décembre 1891

Pour Rio Janeiro, Lisbonne, Vigo, Bordeaux, Plymouth et Liverpool.

PASAJES A VIGO: 30 PESOS

8 AÑOS FRAIS de QUARTE AÑA 1 AÑA

Il sera servi gratuitement du vin aux passa-

ges de TOUTES LES CLASSES à bord, de

TOUTES les vapeurs de la compagnie.

Pour plus de détails s'adresser à:

Wilson, Sons & C.º Llini d

AGENTS A

MONTEVIDEO BUENOS AIRES

RUE SOLIS 1<sup>o</sup> RUE RECONQUISTA 33

Rio Janeiro, Santos, Bahia, Pe-

nambou et San Vincent.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

DE TRANSPORTS MARITIMES

A VAPEUR

SERVICE RÉGULIER

DE BUENOS AIRES A NAPLES

vapeur française

Le vapeur français:

ESPAGNE

Commandant ALLEMA ND.

Partira le 6 Décembre pour Santos, Rio Ja-

náro, Bahia, Marseille, Barcel